



Cabinet du Premier Ministre

Service du Porte-parole du Premier Ministre

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

COMMUNIQUE DU PORTE-PAROLE DU PREMIER MINISTRE

N°01/050308

Le Premier Ministre, Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, a présidé, ce mercredi 12 mars 2008, de 10H à 12H10, à son cabinet, la cinquième réunion du Groupe de Travail Audiences Foraines et Reconstitution des Registres de l'Etat Civil.

La réunion a porté essentiellement sur un point à l'ordre du jour, à savoir : la validation du mode opératoire de la Reconstitution des Registres de l'Etat civil perdus ou détruits.

Faisant suite à la réunion précédente du mercredi 5 mars dernier et sur instruction de Monsieur le Premier Ministre, les membres du Groupe de Travail ont transmis leurs observations et questions écrites à la primature.

Ainsi, en ouvrant la séance de ce mercredi 12 mars 2008, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, M. Koné Mamadou, a fait une présentation du projet de mode opératoire, ainsi que des observations et questions écrites transmises au Cabinet du Premier Ministre. Le débat qui en a découlé a permis de consolider le texte final.

Le Groupe de Travail a ainsi adopté, par consensus, le mode opératoire de la Reconstitution des Registres de l'Etat Civil perdus ou détruits.

Le texte ainsi adopté prendra en compte tous les amendements proposés par les membres du groupe de travail et sera ensuite transmis par les soins des services du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme au cabinet du Premier Ministre.

Le Premier Ministre aura donc la charge de porter à la connaissance du Groupe de Travail, des acteurs politiques ainsi que du grand public la mouture définitive adoptée du mode opératoire de la Reconstitution des Registres de l'Etat-civil perdus ou détruits.

L'adoption du mode opératoire acquise, le Premier Ministre a instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de préparer le démarrage effectif des opérations de Reconstitution des Registres d'Etat Civil par la formation et l'information sur le contenu du mode opératoire en direction des acteurs du processus de sortie de crise et surtout des équipes chargées sur le terrain de mettre en œuvre l'opération.

Fait à Abidjan, le 12 mars 2008

Le Porte-parole du Premier Ministre

MEITE Sindou